



Lyon, le 21 janvier 2009

COMMUNIQUÉ

André Barthélemy, président de l'ONG Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, est cité à comparaître devant la 14ème chambre correctionnelle du Tribunal de Bobigny le 19 février 2009 à 13 heures. Il est poursuivi pour « incitation à la rébellion » et « entrave à la circulation d'un aéronef ».

André Barthélemy est président de l'organisation de solidarité internationale Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme et membre de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme de la République française (CNCDH). Le 16 avril dernier, il s'est opposé aux conditions d'expulsion de deux ressortissants congolais à bord d'un vol Air France en partance pour Brazzaville (Congo).

André Barthélemy se rendait à Brazzaville dans le cadre d'une mission pour l'organisation Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme relative à la lutte contre le trafic et l'exploitation des enfants.

Deux ressortissants congolais en instance d'expulsion se trouvaient à bord de l'avion qu'il empruntait au départ de Roissy le 16 avril 2008. Les deux hommes, menottés et encadrés par huit policiers, poussaient des cris et se plaignaient d'être maltraités. André Barthélemy a tenté de s'interposer et plusieurs passagers se sont joints à ses protestations. Les deux ressortissants congolais ont finalement été débarqués. André Barthélemy a été sorti manu militari de l'avion, ainsi que trois autres passagers. Il a été placé en garde à vue, menotté, interrogé par la Police aux Frontières, puis libéré au bout d'une dizaine d'heures.

André Barthélemy est maintenant cité à comparaître devant le tribunal correctionnel de Bobigny, le 19 février prochain. Il encourt une peine maximale de deux mois de prison et de 7 500 euros d'amende pour le délit d'incitation à la rébellion (article 433-10 du Code pénal) et un emprisonnement de cinq ans et/ou 18 000 euros d'amende pour celui d'entrave à la navigation d'un aéronef (article L 282-1 du Code de l'aviation).

Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme s'élève contre les poursuites engagées contre son président et souligne la situation dramatique vécue par des milliers d'étrangers contraints de quitter le sol français dans des conditions contraires au respect de la dignité humaine. Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme s'inquiète de la multiplication des poursuites judiciaires à l'encontre des personnes ayant manifesté leur solidarité avec les victimes de l'application de la politique actuelle en matière d'immigration et d'asile.

La défense d'André Barthélemy sera assurée par Maître William Bourdon.

MM. Paul Bouchet (Conseiller d'État honoraire et ancien président de la CNCDH) et Michel Forst (Secrétaire général de la CNCDH) comparaîtront à l'audience en qualité de témoins, à la demande de la défense.

Une pétition de soutien à André Barthélemy peut-être signée en ligne sur site du Réseau Éducation Sans Frontières (RESF) : <http://www.educationsansfrontieres.org/?article17543>

AGIR ENSEMBLE POUR LES DROITS DE L'HOMME

Organisation Non Gouvernementale, Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme soutient financièrement et techniquement depuis près de 20 ans des projets de promotion et de défense des droits humains et des libertés fondamentales à travers le monde. Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme bénéficie du statut consultatif auprès de l'ONU.